

Pourquoi cette pétition : des exigences pour une formation ambitieuse des enseignants et CPE ?

La réforme de la formation des enseignants et CPE était une nécessité, mais les premiers bilans fin 2013, 4 mois après l'ouverture des École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ÉSPÉ) ne cessent d'inquiéter la FSU.

1) Inégalités sur le territoire

Du fait de l'absence d'un cadrage national fort, les volumes et contenus de formation sont très inégaux d'une ÉSPÉ à l'autre. Par exemple, on peut observer des différences allant jusqu'à 200h de formation entre les différents masters MEEF de Professeur de écoles. En l'absence de carte nationale de formation, des préparations aux CAPES, CAPET et CAPLP ne peuvent être proposées.

2) Des moyens alloués qui ne sont pas à la hauteur de l'ambition affichée

On constate des difficultés financières croissantes pour les étudiants et pour les universités.

- Des sites sont menacés de fermeture (ex : Chartres).
- Les maquettes de master ne sont pas respectées avec par exemple des cours prévus en TD transformés en cours magistraux car la hausse du nombre d'inscrits n'a pas été accompagnée d'un recrutement de formateurs.
- Les admissibles des concours exceptionnels dont les écrits ont eu lieu en juin 2013, ayant accepté d'être contractuels, financent eux-mêmes leur formation à l'université, avec de grandes inégalités de traitement sur le territoire (de 250 euros à par exemple 650 euros à La Réunion de frais d'inscription).
- L'aide spécifique aux candidats aux concours de l'enseignement a été supprimée en 2013-2014.
- Pour les concours 2014 rénovés de PE, CAPES/T, CAPLP et CAPEPS, la rémunération des fonctionnaires stagiaires a lieu désormais un an plus tôt mais la carrière commencera à l'échelon 1 soit 1615 euros bruts (1284,69 nets soit 1,1 SMIC) et non plus à l'échelon 3 comme actuellement soit 2000 euros bruts (1590 nets). Pour les agrégés, malgré un recrutement inchangé, sous prétexte de service à 9h au lieu de 12h actuellement, ils commenceront eux-aussi à l'échelon 1 soit 1755 euros bruts (1395,13 nets) au lieu de l'échelon 3 soit 2264,21 bruts (1800 nets) actuellement.
- Les fonctionnaires stagiaires 2014 devront payer des droits d'inscriptions à l'ÉSPÉ.
- L'indemnité des tuteurs du second degré baissera de 50 % passant de 2000 euros bruts annuel à 1000.

3) Une année de fonctionnaire stagiaire très lourde

- Les lauréats des concours exceptionnels, interne et réservés seront fonctionnaires stagiaires à la rentrée prochaine. Ils représenteront plus de la moitié des fonctionnaires stagiaires affectés en 2014-2015. Aucune formation ni accompagnement ne sont prévus. Ils seront à temps plein devant élève.
- Les fonctionnaires stagiaires issus des concours rénovés seront à mi-temps et les agrégés à 9h soit un 3/5 de temps de service. Ce temps de service ne laisse aucune place pour un retour réflexif sur la pratique permettant un travail de recherche approfondi et de qualité.

4) Des formateurs et tuteurs malmenés

- Les formateurs des ÉSPÉ voient leurs conditions de travail fortement dégradées. La diminution du temps de formation les empêche de former correctement les étudiants, de mener un réel travail en équipe, en co-intervention avec les formateurs de terrain. Les emplois du temps ne sont connus qu'au dernier moment, ils vivent une situation de précarité inadmissible.
- La charge de travail des Professeurs des Ecoles Maîtres Formateurs (PEMF) n'a cessé d'augmenter sans que leur temps de décharge et leur rémunération ne suivent. Ils sont dans l'impossibilité d'accomplir toutes leurs missions, ce qui remet en cause l'alternance de la formation.
- Les tuteurs du second degré sont sans formation, les modalités de recrutement sont opaques et ils sont totalement déconnectés de l'ÉSPÉ ce qui empêche la nécessaire liaison entre formation sur le terrain et formations théoriques à l'ÉSPÉ.

5) Les EAP ne sont pas une solution pour rendre attractif nos métiers

Les Emplois d'Avenir Professeur (EAP) imposent à des étudiants boursiers, contre une bourse supplémentaire et un maigre salaire, un temps de travail de 12h (9h de présence en établissement et 3h de préparation) auquel il faut ajouter les temps de transport. Cela réduit le temps qu'ils peuvent consacrer à leurs cours universitaires, leur travail personnel et aux révisions. Les étudiants ne s'y trompent pas puisque les rectorats ont des difficultés à recruter les EAP et que nombre d'entre eux démissionnent en M1, n'ayant pas le temps de préparer leur concours correctement.

Pour que la réforme soit une réussite, la FSU vous propose de vous mobiliser pour exiger des améliorations : signez la pétition « Des exigences pour une formation ambitieuse des enseignants et CPE » !